



PROCÉDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

La Fondation Santé Baie-des-Chaleurs soutient les gestionnaires du CISSS de la Gaspésie dans la réalisation de projets visant à améliorer concrètement les soins et les services offerts aux usagers de la région.

Ce guide a pour objectif de :

- clarifier le rôle de la Fondation;
- présenter les critères d'admissibilité;
- expliquer les étapes du processus de demande;
- favoriser une compréhension commune entre la Fondation et les équipes du réseau.

Il vise à outiller les gestionnaires afin de proposer des projets réalistes, structurés et alignés avec la mission de la Fondation. Une demande bien formulée, complète et réaliste facilite grandement son analyse et accélère le traitement du dossier.

LE RÔLE DE LA FONDATION

La Fondation Santé Baie-des-Chaleurs agit comme un partenaire financier complémentaire au réseau de la santé. Elle soutient des projets qui améliorent concrètement la qualité des soins, le confort des patients et les conditions de travail des équipes, dans une optique d'innovation, d'impact durable et de valeur ajoutée pour la population de la Baie-des-Chaleurs.

La Fondation ne se substitue pas aux obligations budgétaires du réseau public, mais vient bonifier, accélérer ou rendre possibles des initiatives qui dépassent le cadre des budgets réguliers.

MISSION

La Fondation Santé Baie-des-Chaleurs a pour mission de contribuer au financement de projets permettant le développement des soins de santé et de services sociaux offerts dans la Baie-des-Chaleurs.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour qu'une demande soit jugée admissible, elle doit :

- viser l'amélioration des soins de santé ou des services sociaux offerts aux usagers de la Baie-des-Chaleurs;
- contribuer au développement optimal de l'organisation, en permettant d'aller plus loin et d'apporter ce petit ou grand plus qui fera une réelle différence dans la vie des usagers et de la communauté;
- permettre d'imaginer et de concrétiser des soins et des services bonifiés, innovants, accessibles et de proximité.

Une demande ne doit pas :

- viser principalement l'amélioration des conditions de travail ou du bien-être des employés, des gestionnaires et des médecins œuvrant dans une installation du CISSS de la Gaspésie. Bien que la Fondation reconnaisse et apprécie grandement le travail exceptionnel du personnel, sa mission demeure centrée sur l'amélioration directe de la qualité des soins et des services destinés aux usagers;
- solliciter le financement de frais récurrents, de coûts liés à la formation du personnel ou à l'embauche de main-d'œuvre (s'il y en a, ils doivent être assumés par le CISSS);
- concerner le remplacement d'un équipement existant, qu'il soit médical ou non médical;
- porter sur un équipement, un projet ou un service :
 - dont les coûts peuvent être assumés à même les budgets réguliers du CISSS de la Gaspésie;
 - découlant d'une obligation ministérielle;
 - faisant partie des besoins de base constituant l'offre normale de services de l'établissement.

Le rôle de la Fondation est d'agir comme levier pour la réalisation de projets à valeur ajoutée, permettant d'innover, de bonifier l'existant et d'offrir davantage aux usagers de notre région.



EXEMPLES DE PROJETS RÉCENTS

Qu'il s'agisse d'un petit projet, d'un aménagement d'espace ou de l'acquisition d'un équipement majeur, la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs peut soutenir les initiatives de différentes façons, selon leur nature, leur portée et les retombées pour les usagers.

La Fondation est ouverte à l'ensemble des projets qui s'inscrivent dans sa mission et ses critères d'admissibilité. L'objectif n'est pas de limiter les idées, mais plutôt d'encourager les gestionnaires à proposer des projets porteurs, réalistes et à valeur ajoutée pour la population.

Les demandes peuvent concerner l'ensemble des établissements du RLS de la Baie-des-Chaleurs, que ce soit l'Hôpital de Maria, les centres d'hébergement, les CLSC ainsi que les points de service en réadaptation.

Projets structurants et équipements majeurs

- Cabinets automatisés décentralisés dans plusieurs départements de l'Hôpital : 192 000 \$
- Ajout d'options sur le remplacement du tomodensitomètre en radiologie : 110 000 \$
- Système Sentimag pour le traitement du cancer du sein au bloc opératoire : 90 062 \$
- Amélioration de l'aile pédiatrique au Centre de réadaptation de Bonaventure : 85 000 \$

Équipements cliniques spécialisés

- Électrocardiographe au GMF-U pour la clinique de toxicologie : 22 660 \$
- Deux appareils Simeox pour l'inhalothérapie à l'Hôpital de Maria : 18 960 \$
- Sondes endocavitaires pour la biopsie de la prostate à l'Hôpital de Maria : 20 892 \$

Projets à faible coût, mais à fort impact humain

- Ajout de voiturettes pour enfants afin de se rendre au bloc opératoire
- Trousse sensorielle pour les patients en oncologie
- Tattoos temporaires pour les enfants fréquentant l'Urgence, l'UMA et le GMF-U
- Ajout de jaquettes roses pour les patientes en mammographie



ÉTAPES RELATIVES À L'ATTRIBUTION DE FINANCEMENT

1. La **direction du service demandeur** est responsable de remplir le formulaire de demande de financement et d'assurer le suivi des signataires associés. Celui-ci doit être préalablement signé par la direction concernée. Le formulaire doit décrire clairement le besoin, les objectifs du projet et les retombées attendues, et être annexé de toute soumission ou estimation budgétaire pertinente.
2. La **direction du service demandeur** doit transmettre le formulaire à la **direction des services techniques** (DST) afin de valider les coûts récurrents ainsi que les consommables auprès de la **direction de l'approvisionnement et de la logistique** (DAL). Une fois l'information complétée, la DST retourne le formulaire à la **direction du service demandeur** ainsi qu'au **directeur adjoint au PDG** du RLS de la Baie-des-Chaleurs.
3. Le **directeur adjoint au PDG** assure le suivi auprès de la Fondation. La demande est ensuite analysée par le **conseil d'administration de la Fondation**, qui peut l'approuver ou la refuser. En cas d'acceptation, la Fondation transmet la résolution aux personnes concernées du CISSS de la Gaspésie afin de confirmer l'octroi du financement.
4. La **DST** soumet une demande d'approbation pour l'acquisition de l'équipement auprès de Santé Québec (à la vice-présidence adjointe de la transformation numérique des pratiques cliniques).
5. En fonction de l'approbation reçue de Santé Québec, la **DST** et **DAL** effectuent l'achat de l'équipement. Le gestionnaire demandeur est responsable de faire le suivi.
6. Une fois l'équipement reçu ou le projet complété, la **Fondation Santé Baie-des-Chaleurs** procède au paiement, identifie l'équipement à l'aide d'un autocollant à l'effigie de la Fondation et prend une photo de l'appareil une fois installé, à des fins de reddition de comptes et de reconnaissance.

Important : Le financement accordé par la Fondation doit être utilisé dans un délai maximal de **12 mois** suivant l'acceptation du projet. À défaut, la Fondation pourra réévaluer l'engagement financier et, au besoin, retirer ou réaffecter les sommes prévues. Le gestionnaire doit donc s'assurer, dès le dépôt de la demande, que le projet est réaliste et réalisable dans ce délai.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LE FORMULAIRE ?

Contactez la direction générale de la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs :

Amy Chloé Bernard

418 759-3443, poste 22305 | amy.chloe.bernard.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca